

CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

V2 - Septembre 2024

Message de la Leadership Team

Chez Echosens, il nous tient à cœur non seulement de réussir mais de le faire de manière correcte en respectant les lois et les valeurs que nous incarnons. Ensemble, nous sommes engagés pour la santé du foie en créant des solutions et de la valeur pour nos clients, patients et docteurs, nos actionnaires, et en offrant des opportunités à nos collaborateurs.

Notre engagement commun à respecter les normes éthiques les plus strictes et à faire la différence de façon positive dans tout ce que nous faisons est ce qui fait d'Echosens une entreprise si distincte.

Notre engagement est d'aller au-delà de la simple conformité. Nous innovons avec intégrité en utilisant notre compréhension de la technologie et de son impact sur les femmes et les hommes pour développer des solutions inclusives, responsables et durables face aux défis commerciaux et sociétaux complexes. Pour cela, nous souhaitons apporter à nos collaborateurs les moyens de prendre les bonnes décisions, d'agir de manière responsable et de s'exprimer en pleine confiance.

Avec notre Code d'Ethique et de Conduite des Affaires, nous voulons aider nos collaborateurs à intégrer l'éthique dans leurs activités quotidiennes, que ce soit entre nous, avec nos clients, nos partenaires commerciaux ou au sein de nos communautés.

Notre Code est bien plus qu'un document, c'est le reflet de la façon dont nous nous comportons, travaillons et dirigeons. C'est par lui que nous améliorons notre performance commerciale et que nous tirons parti de la réputation d'Echosens sur le marché. Les activités et les produits du Groupe Echosens ont un impact sur la santé des femmes et des hommes. C'est notamment pour cette raison que Echosens place l'éthique au cœur de sa gestion des affaires.

Parce qu'Echosens veille au respect des traités, lois et règlements applicables tout particulièrement dans le domaine de la protection des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes, de l'environnement ainsi que de l'éthique ;

Parce qu'il est essentiel que ces principes soient portés par une organisation adéquate ;

Le Code d'Ethique et de Conduite représente l'**engagement** des dirigeants d'Echosens à en respecter les termes ainsi qu'à en garantir l'application et le respect. Il s'applique à tous les collaborateurs d'Echosens, y compris les stagiaires et les salariés intérimaires, ainsi qu'à tous les prestataires et notamment les prestataires de services, agents, représentants et sous-traitants.

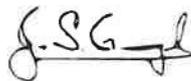
La réputation d'Echosens repose sur l'adhésion de chacun à ces règles, ces usages et ces principes communs qui guident notre conduite au quotidien, et partout dans le monde.



Dominique Legros, CEO



Laurent Sandrin
Chief Science & Innovation Officer



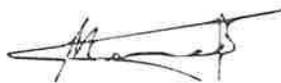
Jon Gingrich
CEO Echosens North America



Camille Manceau
Commercial VP, Europe & LATAM



Prabal Chatterjee
Commercial VP APAC & TMEA



Jo Massoels
Chief Marketing Officer



Frédéric Tarbouriech
Chief Financial Officer



Carole Garcia
Chief People Officer



Fanny Patoureaux
VP Quality Assurance & Regulatory Affairs



Victor de Lédinghen
Chief Medical Officer



Romain Baujard
VP Pharma



Serge Jeanjean
VP R&D and Operations

GOUVERNANCE

En complément de l'engagement de la GLT, et afin d'assurer la diffusion optimale au niveau Groupe de ses principes éthiques, Echosens a mis en place une **gouvernance adaptée** qui repose sur :

- Un **Comité ESG** qui veille au respect des engagements en matière d'Environnement, de respect des normes Sociales et des Droits Humains et se réunit régulièrement pour définir le plan d'action du Groupe et les étapes clés du programme présenté annuellement au Conseil d'Administration ;
- Un **Comité de Gestion des Risques « Risk Management Committee »** dont l'objectif est de fournir une approche structurée de l'identification, l'évaluation, la gestion et la limitation des risques dans l'ensemble de l'organisation. Ce comité, créé dès 2016 et composé de membres de la Direction Générale, est chargé de mettre en place les procédures de contrôle pour identifier toute violation potentielle de sanctions internationales et mettre en place les sanctions applicables. Il se réunit a minima une fois par an et autant de fois que nécessaire sur des sujet ad hoc ; ses actions et décisions peuvent potentiellement être soumises aux membres du Conseil d'Administration.

Valeurs du Groupe => CHOICES

L'engagement du Groupe repose en outre sur le socle de ses valeurs CHOICES, pour Courage, Humilité, Ouverture, Innovation, Engagement, Environnement et Simplicité, au sein desquelles la notion d'environnement prend toute sa place.

Application & Diffusion du Code d'Ethique

Le présent Code d'Ethique s'impose à l'ensemble des collaborateurs et prestataires du Groupe et est diffusé à tout nouveau collaborateur lors de son arrivée. Il est accessible sur le site internet et est complété par les différents codes et politiques existants tant au niveau local qu'en ce qui concerne les périmètres d'activité.

Chaque **manager** a la responsabilité d'incarner les engagements du Code d'Ethique et d'en assurer la promotion auprès de ses équipes.

Chaque **collaborateur**, à titre individuel, s'engage à respecter ces engagements en toutes circonstances dans le cadre de ses activités.

Le Code d'Ethique est mis à jour régulièrement.

La dernière version en vigueur est celle applicable au 1^{er} septembre 2024.

1. PRINCIPES ET OBJECTIFS

Echosens s'est engagée à respecter et défendre l'ensemble des principes du Pacte mondial lancé en 2000 par les Nations Unies, notamment ceux relatifs aux principes et droits fondamentaux au travail :

- Elimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Elimination de toute forme de travail forcé et obligatoire ;
- Interdiction du travail des enfants ;
- Respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du Droit à la négociation collective.

Responsabilité, équité, exemplarité, respect des droits des personnes, protection de l'environnement, intérêts des patients et des consommateurs, transparence, intégrité et loyauté sont les principes fondamentaux qui guident notre engagement éthique.

Responsabilité : outre le strict respect des lois, règlements et principes éthiques qui régissent nos activités dans le monde entier, en tant qu'entreprise de santé, nous nous engageons à mener nos activités de manière responsable.

L'exemplarité : plus qu'un principe, c'est un devoir qui assure la crédibilité de nos actions tant au sein de notre entreprise que vis-à-vis de nos clients et partenaires.

Equité et Respect des personnes : nous nous efforçons de créer un environnement de travail fondé sur le respect et la confiance mutuels, tant dans les relations entre l'entreprise et ses employés qu'entre les employés eux-mêmes. Ces principes s'appliquent également dans nos relations avec nos partenaires.

Primauté des besoins et des intérêts des patients: en tant qu'acteur du secteur des soins de santé, notre objectif principal est l'amélioration des résultats pour les patients ainsi que le développement de solutions innovantes pour répondre à leurs besoins dans le monde entier, dans le respect des réglementations applicables.

Respect de l'environnement : engagés dans une démarche active de protection de l'environnement, nous cherchons à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre de nos activités par le biais d'une politique de développement durable et solidaire.

Transparence : que ce soit dans le domaine de la recherche ou dans nos relations quotidiennes avec les professionnels de santé, les patients, les autorités publiques, nos actionnaires, nous avons la responsabilité d'agir avec transparence.

Intégrité et loyauté : nous nous engageons à ne pas adopter de comportements susceptibles de corrompre les relations entre les personnes et les entités ou de porter atteinte à la libre concurrence.

Le Code d'éthique ne peut pas détailler toutes les situations possibles dans lesquelles un employé peut être exposé à un risque. Chaque employé doit donc faire preuve de son propre bon sens dans l'application de ces principes en se référant aux règles et directives existantes et, si nécessaire, en demandant l'avis de son supérieur hiérarchique.

2. ENGAGEMENT

En tant que collaborateur du Groupe, chaque salarié se doit de comprendre les normes et politiques, les respecter, interroger, et faire part des préoccupations relatives à la conformité qu'il pourrait rencontrer.

Chacun doit également signaler tout acte répréhensible commis au sein d'Echosens. Si vous êtes témoin ou soupçonnez qu'une loi n'a pas été respectée ou que les politiques ont été enfreintes, vous devez le signaler rapidement à votre responsable ainsi aux départements Ressources Humaines et Juridique.

Si les circonstances exigent de protéger votre anonymat, vous pouvez recourir à la procédure du système d'alerte interne (« *Whistleblowing* ») pour effectuer votre signalement. Les conditions d'accès et de contact à cette procédure vous sont présentées ci-après.

Tous les collaborateurs sont tenus de s'engager à se comporter de la manière la plus éthique possible en reconnaissant notamment qu'ils ont pris connaissance et accepté de se conformer aux principes du présent Code d'Éthique et de Conduite des Affaires.

Nos Collaborateurs

Echosens promeut la diversité des profils et des parcours ; Echosens s'engage à ce que chacun de ses collaborateurs puisse jouir de ses droits sans distinction de couleur de peau, de sexe, de religion, de convictions politiques, d'origine nationale ou sociale, d'âge, de handicap, d'affiliation syndicale, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.

Echosens bannit toute discrimination, que ce soit en matière de recrutement, de rémunération, d'heures de travail et de repos ou de congés payés, de protection de la maternité, de sécurité de l'emploi,

d'affectation de postes, d'évaluation, de formation, de perspectives d'emploi et de sécurité et santé au travail.

Echosens s'oppose à toute forme de violence et de harcèlement physique, sexuel, verbal ou moral.

Echosens veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs, s'assure que l'ensemble de ses activités respecte les législations et réglementations sanitaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère et s'attache à mettre en œuvre les meilleures pratiques relatives à la sécurité sur le lieu de travail.

Echosens exige de chaque collaborateur un comportement loyal : chacun d'entre eux se doit de préserver la réputation du Groupe, de ses collaborateurs et de ses partenaires.

En particulier, Echosens attend de ses salariés, conformément à la Charte Informatique, la plus grande vigilance quant à (i) l'utilisation des outils informatiques mis à leur disposition et (ii) leur communication et leurs prises de position sur les réseaux sociaux en veillant notamment à s'assurer que leurs interventions n'engagent qu'eux-mêmes, à garantir le secret professionnel et à respecter autrui.

Nous respectons la **confidentialité des dossiers de nos collaborateurs et leur vie privée**.

Nous nous assurons que seules les personnes disposant d'une autorisation appropriée et de raisons professionnelles valables y ont accès et que cette utilisation est licite et limitée à des fins légales ou commerciales légitimes. Nos collaborateurs ont accès à leur propre dossier.

Nos actionnaires

Les droits des actionnaires du Groupe, français et/ou étrangers, sont protégés par la loi et les principes de gouvernement d'entreprise qui régissent le fonctionnement du Groupe.

Echosens traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances.

3. NORMES ET PRATIQUES COMMERCIALES INTERNATIONALES

Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité et sommes engagés à respecter toutes les lois et tous les règlements.

Nous respectons toutes les lois et exigences réglementaires sur les **dispositifs médicaux**.

Nos produits sont réglementés par les agences gouvernementales et autorités de réglementation dans le monde entier. Les exigences réglementaires comprennent les approbations de commercialisation, les enregistrements de produits, les bonnes pratiques de fabrication, les contrôles de conception et d'étiquetage entre autres.

Nous surveillons les signaux d'alarme et faisons ce que nous pouvons pour prévenir et éviter la **fraude**.

La prévention de la fraude est essentielle pour préserver notre réputation ; la fraude implique généralement une forme de tromperie visant à obtenir un avantage notamment financier.

Nous insistons sur l'importance de l'**intégrité** dans l'ensemble de nos activités et de celles de nos partenaires. La fraude est interdite.

Nous suivons scrupuleusement nos **politiques et procédures d'achats, d'appels d'offres et de soumissions**.

Nous commercialisons nos produits **honnêtement** et en **conformité avec toutes les lois et réglementations**.

Nous devons préserver notre réputation **d'entreprise leader** dont les produits et services sont reconnus pour leur qualité, leur innovation, leurs caractéristiques, leurs performances et la fiabilité de leurs résultats.

Nous interagissons avec les **professionnels de santé** avec la plus grande éthique.

Nous nous interdisons d'offrir ou de donner quoi que ce soit de valeur à un professionnel de santé afin d'inciter ou influencer ce dernier à prescrire, utiliser, acheter, louer ou recommander notre produit ou service.

Les tiers qui agissent en notre nom et représentent Echosens sont soumis à ces mêmes restrictions et interdictions.

Conformité commerciale : Nous respectons les lois relatives aux douanes, de lutte contre le boycott, sur l'embargo et sur le contrôle du commerce.

Nous nous engageons à remporter des contrats uniquement grâce à la qualité et à la valeur de nos produits et services. Peu importe la coutume locale ou les pratiques concurrentielles, nous n'offrons pas, ne faisons pas, n'autorisons pas, ne demandons pas, n'approuvons pas de recevoir ni ne recevons de paiement d'argent ou de quoi que ce soit de valeur.

Là également, les tiers qui agissent en notre nom (tels les distributeurs et/ou les consultants) sont soumis aux mêmes restrictions.

Lutte contre le blanchiment d'argent : Nous nous engageons à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Nous ne traitons qu'avec des clients réputés et des tiers impliqués dans des activités commerciales légitimes avec des fonds provenant de sources légitimes.

4. QUALITE DES PRODUITS

La réputation d'Echosens repose indéniablement sur la qualité de ses produits et de ses services. Nous nous engageons à maintenir un système de qualité fiable et efficace, conforme aux exigences mondiales.

Notre site de production basé à Créteil (94000), France, est conforme aux réglementations sur le système de qualité et est certifié ISO 13485, norme internationale qui fournit le cadre réglementaire des systèmes de gestion de la qualité pour les fabricants de dispositifs médicaux.

Le **système de qualité** couvre tous les aspects de nos activités pour assurer la qualité et la sécurité des produits, y compris, mais sans s'y limiter :

- La conception et le développement des produits
- La conception et le contrôle des procédures de fabrication
- La gestion de la qualité des fournisseurs
- Les procédures de contrôle des produits non conformes

5. CONFIDENTIALITE

Confidentialité des patients et des tiers : Nous respectons la vie privée des patients et des tiers et respectons la protection de leurs données à caractère personnel.

RESPECT GLOBAL DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES relatives à / aux :

- La stratégie du Groupe
- Informations exclusives telles notamment (i) les programmes informatiques, le savoir-faire, les brevets, secrets commerciaux, dessins techniques, droits d'auteur, idées, inventions,

spécifications de produits, prototypes, conceptions techniques, données issues de la recherche et/ou résultats cliniques, (ii) les données marketing, (iii) les données financières telles les prix, les marges, les budgets, (iv) les données ressources humaines, et plus généralement toutes les informations qui caractérisent la spécificité de notre société.

- Informations personnelles de nos salariés et nos clients

Nous devons être très rigoureux quant à la protection de ces informations et avoir recours a minima à la signature d'un engagement de confidentialité lorsqu'un échange d'information est rendu nécessaire. Le service juridique se tient à votre disposition pour vous fournir tout support contractuel en ce sens.

6. RESPECT DU SAVOIR FAIRE d'ECHOSENS ET DE SES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle sont une force indéniable de notre société en matière notamment de brevets ou de droits des marques.

Echosens met tout en œuvre pour protéger ses actifs et ses ressources et s'appuie sur une stratégie de développement de la protection de ses technologies, et de lutte contre la contrefaçon.

7. PROMOTION DE L'INTEGRITE DANS LA CONDUITE DES ACTIVITES

Echosens exige de ses collaborateurs et partenaires un comportement exemplaire en matière d'intégrité.

Le non-respect des réglementations peut exposer le Groupe, ainsi que ses collaborateurs à titre individuel, à des sanctions pénales.

Sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires, les collaborateurs ayant enfreint ces règles et principes directeurs internes s'exposent à des sanctions disciplinaires.

Echosens s'engage, et exige de la part de ses collaborateurs et partenaires, à :

- Lutter contre la corruption et/ou le trafic d'influence sous toutes leurs formes
- Prévenir et gérer les conflits d'intérêt
- Adopter une approche raisonnable quant aux cadeaux et invitations
- Respecter la concurrence.

La Leadership Team et le Comité ESG demeurent à votre entière disposition pour toute question que vous auriez sur ces sujets et politiques.

Bien cordialement.

Dominique Legros, CEO

Sophie Ribes, ESG & Legal Director

Système d'alerte interne – Protection des Lanceurs d'alerte

Ligne directe pour les Rapports Confidentiels - Safecall

Comme il a été rappelé, la politique d'Echosens consiste à mener nos activités en respectant les normes éthiques les plus élevées, en se conformant à toutes les lois pertinentes et au présent Code d'Ethique.

Le non-respect de cette politique peut avoir de graves conséquences pour notre entreprise et sa réputation.

Pour nous aider à atteindre cet objectif, nous vous encourageons à nous faire part de vos préoccupations concernant une conduite potentiellement contraire à l'éthique ou une activité illégale en signalant l'affaire à notre partenaire **Safecall** : ensemble, nous avons mis en place un moyen professionnel, indépendant, externe et confidentiel vous garantissant vos droits lors du signalement de vos préoccupations.

Il est de votre responsabilité d'aider Echosens dans la lutte contre la fraude ou les pratiques contraires et signaler tout soupçon de faute professionnelle.

Safecall est une ligne de signalement externe indépendante où vous pouvez faire part de vos préoccupations et être assuré qu'elles seront pleinement prises en compte. Tous les appels sont traités avec la plus grande confidentialité par un personnel indépendant qui, si vous le souhaitez, pour quelque raison que ce soit, ne divulguera pas votre nom à Echosens.

Veuillez noter que Safecall est un service supplémentaire et ne remplace pas les autres politiques et procédures de l'entreprise déjà en place.

Vous ne pouvez en aucun cas faire l'objet de représailles, sanctions, pressions de quelque nature que ce soit du fait d'une Alerte effectuée de bonne foi, même si les faits s'avèrent ultérieurement inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite.

Les auteurs de représailles sont passibles de sanctions disciplinaires.

Inversement, une Alerte effectuée de mauvaise foi, dans l'intention de nuire ou porter atteinte à l'image de la Personne Signalée, expose son auteur à des sanctions voire des poursuites, selon la réglementation du pays concerné.

Tous les appels sont traités en toute confidentialité par le personnel qualifié de Safecall qui résumera le contenu de votre appel et enverra un rapport à la cellule d'éthique dédiée pour traitement selon les principes fixés par la loi Sapin 2 (n° 2016-1691 du 9 déc. 2016).

Safecall ne divulguera pas votre nom à Echosens si vous souhaitez rester anonyme.

PROCEDURE DE LANCEUR D'ALERTE

Pour **la Formulation d'une Alerte**, quel que soit le mode utilisé, vous devez :

- Indiquer si vous êtes un salarié d'Echosens ou un collaborateur extérieur ou occasionnel
- Spécifier que vous entendez formuler une Alerte
- Décrire des faits en rapport direct avec l'Alerte, de manière **précise, objective, pertinente et factuelle**
- Soumettre tous documents à l'appui de l'Alerte s'ils vous semblent pertinents.

Une **Alerte** porte sur :

- Des faits de corruption ou de trafic d'influence
- Des faits avérés ou suspectés susceptibles de constituer :
 - o Un crime ou un délit
 - o Une violation grave et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié
 - o Une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général
 - o Des pratiques anti-concurrentielles
 - o L'existence ou la réalisation de risques à des atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement.

Le **Dispositif d'Alerte interne** comprend :

La communication auprès de Safecall en appelant au numéro correspondant à votre pays d'origine, en demandant à communiquer dans la langue de votre choix. **Vous pouvez également contacter Safecall via le site web : www.safecall.co.uk/report**

Ou directement par téléphone au numéro suivant si vous êtes en **France : 00 800 72332255**
